

Pôle éducatif du Pré au Cœur de Moffans

Compte-rendu du Conseil d'École

05 février 2026

Ouverture du conseil : 18H

PRÉSENTS :

- Enseignants : Mmes BERNARD, RAHAGA, KILLING, PONSOT, HUMBERT et JEANGERARD
M MOUGIN et M MOUNOT
- Elus : M. THOMAS, président du Sivu, maire de Moffans
M. GIMENEZ, vice-président du Sivu, maire de Faymont
M. CHAGNOT, maire de Lomont
M LAROCHE, maire de Frotay les Lure
- Parents élus : Mmes PEQUIGNOT, GUTOWSKI, BARRET, MOUGIN, D'ORIO et MARMIN
- Périscolaire : Mme SIRVEAUX, directrice

EXCUSÉS :

Mmes BLAISE et LOUISON enseignantes
Mme GROSJEAN et M MOREL, FOLIO et MAGNY, parents d'élèves
Mme CHIERICI, assiste aux conseils d'Athesans, son école de rattachement.

PREVISIONS D'EFFECTIFS

● SITUATION

En septembre, 188 élèves ont fait leur rentrée. A ce jour, nous sommes 187 et nous serons 189 après les vacances d'hiver.

● PREVISIONS

30 élèves de CM2 partiront au collège et 8 entreront en Petite section. Une arrivée est prévue, ce qui nous ferait alors, 168 inscrits au pôle à la rentrée 2026.

● EFFECTIFS / NIVEAU

PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
8	18	19	22	21	30	22	28

Avec une moyenne de 21 élèves par classe, nous serions dans la moyenne départementale actuelle.

EVALUATIONS NATIONALES

Elles ont eu lieu du 12 au 23 janvier pour tous les élèves de CP et concernent les domaines Français et Mathématiques. Ainsi la lecture, l'écriture et la numération sont évaluées en ce milieu d'année. Les résultats seront transmis de façon individuelle à chaque parent. Elles permettent de fournir des repères quant aux progrès réalisés depuis septembre.

Les résultats sont bons surtout en français. Quelques notions sont à consolider en mathématiques.

ANIMATIONS SORTIES

✓ DECEMBRE

- 01 SPECTACLE PLANETE MOMES, pour tous, offert par le Sivu
- 05 JEAN BONHOMMES, pour tous, offert par La Ronde des 4 coins pour la St Nicolas
- 16 CINEMA LURE, maternelle, « Heidi et le lynx des montagnes » (546€ Ronde des 4 coins)
- 19 LIVRES DE NOEL, pour tous (440€ Sivu)

✓ JANVIER

- 13 20 et 27
MAISON DE LA NATURE « Les déchets », CM1/2 et CE2/CM1 (prise en charge Sytevom)
- 22 PISCINE LURE, CE1/2 et CE2/CM1, (financement CCPL)
- 23 CINEMA LURE, 2 classes CM1/2, (bus 138€, entrées 138€ /coopératives scolaires)
«Lhamo, l'enfant de l'Himalaya » Festival International du Cinéma d'Asie
- 29 VISITE DE LA RESSOURCERIE LURE, CE2/CM1 (138€ bus payé/coopérative scolaire)
en lien avec le projet sur les déchets
- 31 WEBINAIRE MILAN 1 JOUR 1 ACTU, pour les CM, « La puberté »

✓ FEVRIER

- 06 SPECTACLE PATE A SONS, maternelle et CP/CE1, avec l'Ecole Départementale de Musique, (prise en charge CCPL totale : musicien, salle et transports) « L'amitié et le respect »
- 27 CARNAVAL , pour tous, sur le thème « La forêt ». Défilé à 15H

✓ MARS

- 10 GARDE FORESTIER, CE2/CM1 et CM1/2, intervention en classe (projet sur la forêt)
- 23 et 24
COLPORTEURS DES SCIENCES, pour tous (400€ coopératives scolaires)
Cycle 1 « Le petit déjeuner »
Cycles 2 et 3 « les poupées du corps »

Dans ce chapitre des sorties, il est à noter que l'activité « escalade » prévue au printemps, ne pourra avoir lieu, faute d'animateurs CCPL agréés suffisants. Comme chaque année, elle était réservée et financée par l'association « La Ronde des 4 coins ».

GOUTERS

Suite à une réflexion engagée en concertation, il a été décidé de repenser le système des goûters. Ainsi, depuis septembre, il est demandé aux élèves d'apporter un seul goûter pour la récréation du matin, composé de fruits frais ou de compote, conformément à ce qui se pratique dans d'autres écoles et aux recommandations de l' Education Nationale. Et cela a plutôt bien fonctionné dans toutes les classes jusque là. L'objectif étant de garder ce moment mais de l'utiliser à bon escient et de l'encadrer pour éviter toute dérive déjà observée (viennoiserie, bonbons etc...). Les habitudes alimentaires se construisent dans la famille, l'école vient en complément : <https://www.education.gouv.fr/education-l-alimentation-et-au-gout-7616>

La collation du matin, n'est ni systématique ni obligatoire et ne répond pas aux besoins d'un enfant qui a pris un petit-déjeuner.

Dans notre contexte d'école, avec une population de parents actifs, un accueil périscolaire qui fonctionne dès 7h30, il a été décidé de maintenir le goûter du matin.

En ce qui concerne l'après-midi, les élèves ayant la possibilité de prendre une collation après l'école, le goûter de la récréation n'est pas nécessaire. A 16H30, les enfants inscrits au périscolaire, y goûtent. Ceux de Moffans, Lomont et Faymont rentrent de suite dans leur foyer. Seuls, les enfants de Frotey qui restent en attente du transport scolaire jusqu'à 16H50, ont la possibilité de prendre une collation sur place. Il en est de même pour ceux qui restent en APC après la classe.

Sans compter les bienfaits pour la santé de prendre l'habitude de manger un fruit par jour à l'école, il y a aussi le point de vue du « Vivre ensemble ». Il nous semble important que les parents adhèrent à ces recommandations en signe de « co-éducation ». Vivre en collectivité c'est aussi accepter les consignes communes. Ces recommandations sont donc maintenues.

Remarque des parents :

-les fruits sont chers et certaines familles ne peuvent en acheter.

QUESTIONS DES PARENTS

- **des entretiens individuels sont ils prévus avec les enseignants en cours d'année?**

En début d'année, les enseignants convient les parents à une réunion de présentation. Comme précisé dans l'information de rentrée, des entrevues sont bien évidemment possibles par la suite avec les enseignants sur demande et sur rendez-vous. Elles se déroulent hors temps scolaire, en dehors de la présence des élèves, afin de pouvoir échanger dans des conditions optimales.

- **Les parents peuvent-ils être informés de l'absence d'un enseignant ?**

Absence programmée

L'enseignant concerné peut, si il le souhaite, informer les parents d'élèves de sa classe, mais cela n'est pas obligatoire.

Absence non programmée (maladie, accident...)

Dans le meilleur des cas, un Titulaire Remplaçant est envoyé par l'Inspection dès qu'elle est avisée de l'absence. Jusque là, chaque absence a été comblée, même si nous ne sommes pas prioritaires, contrairement aux petites structures (écoles à 1 ou 2 classes). Pas d'information obligatoire dans ce cas.

En cas de non remplacement, les enfants présents sont répartis dans les autres classes (consigne de l'Inspection) et les familles sont obligatoirement averties par mail de la situation.

- **Pourquoi les élèves de petite section ne sortent ils pas en récréation tous les jours ?**

Au vu des conditions météorologiques, du gel et dégel successifs dans la cour, l'enseignante a fait le choix de ne pas sortir ses élèves pour éviter toute chute sur la glace et risquer un potentiel accident.

- **Les temps d'écran sont-ils autorisés à l'école ?**

La découverte du numérique peut se faire dès l'école maternelle, de façon collective, avec des contenus éducatifs, sous la responsabilité d'un enseignant. Un enfant n'est jamais seul face à un écran. Au pôle, chaque salle de classe est équipée d'un Vidéo Projecteur Interactif, qui permet de projeter à toute la classe des documents, de suivre la lecture d'un album ou d'enrichir les connaissances de chacun (recherche d'images etc...). Les activités encadrées se poursuivront en élémentaire et à partir du CM1, les compétences numériques de base seront à développer.

Pour avoir plus de précisions sur ce sujet, vous êtes invités à contacter directement les enseignants.

- **Pour quelle raison la sortie VTT prévue avec le club de Lure a-t-elle été annulée ?**

Aucune sortie de ce type n'a été envisagée par les enseignants.

- **Les parents peuvent-ils être informés par mail des sorties prévues ?**

Il existe 2 types de sorties : obligatoires (sur le temps scolaire, sans autorisation parentale) ou facultatifs (qui dépassent les horaires d'école, sur autorisation écrite parentale). Chaque enseignant organise ses sorties et informe les familles de la manière qu'il souhaite. Le directeur autorise ou non les sorties.

- **Des sorties découvertes sportives sont elles envisagées ?**

Les sorties éducation physique nécessitent un projet pédagogique, ainsi qu'un encadrement spécial (intervenant agréé). Certaines activités requièrent même un encadrement renforcé comme la natation, les activités nautiques, les sorties vélo et escalade.

Cela dépendra des activités qui nous seront proposées, des projets envisagés ainsi que des emplois du temps.

- **Une journée foot avec le club Haute Vallée de l'Ognon sera t elle possible en juin, un vendredi ?**

Oui c'est une intervention possible, qui a déjà été réalisée plusieurs fois. Quant au calendrier, nous sommes en attente d'un retour du projet théâtre.

- **Les restitutions l'an prochain, peuvent-elles avoir lieu de 15H30 à 16H30 ?**

Si elles ont lieu sur Moffans, oui cela est possible. Tout dépendra du format choisi pour le spectacle et du nombre de classes engagées. Des contraintes de salle, transports scolaires ou de niveaux (maternelle qui dorment l'après-midi) ont, en effet, une incidence sur l'organisation des événements.

- **L'école ne peut-elle pas fournir des goûters ?**

C'est légalement interdit par l'OCCE qui contrôle nos activités financières. L'achat de produits alimentaires est autorisé si il est en lien avec un projet pédagogique et l'école ne peut se constituer « une caisse » en dehors de son compte. Les goûters, qui ne sont pas obligatoires, restent à la charge des familles.

Pierre Thomas, président du Sivu :

Lors des travaux effectués sur les toits plats de l'établissement, 200 m² de plaques de polystyrène ont été enlevées. Elles seront prochainement mises en vente et la somme reçue sera reversée aux coopératives de chaque classe. L'équipe enseignante remercie les membres du Sivu pour cette action.

REMERCIEMENTS

- Aux personnes qui ont répondu présentes à ce second conseil de l'année, malgré un changement de date, imposé tardivement par l'institution, en raison des prochaines élections municipales.
- A la Ronde des 4 coins et aux parents qui en sont membres, pour les financements réalisés.
- Enfin, aux élus sortants, Pierre Thomas, président du Sivu, maire de Moffans et Michel Chagnot, maire de Lomont, qui ont toujours su répondre aux demandes multiples et variées liées au bon fonctionnement de notre école .

Fermeture du conseil : 19H30

La directrice, Isabelle Jeangérard